

MESSAGE POSTE SUR LE SITE DE LA HALDE, PAGE CONTACT, LE 11 JUIN 2007

Messieurs,

Vous avez reçu de l'association "Regards de femmes" une lettre en date du 9 juin 2007 à propos de votre délibération du 14 mai 2007 préconisant l'autorisation de porter le voile pour les mères d'élèves accompagnant bénévolement des sorties scolaires.

Après avoir lu attentivement votre délibération, je tiens à vous dire que j'adhère totalement au contenu de cette lettre.

Sans revenir sur son argumentation juridique, je crois devoir souligner que la notion d'"islamophobie" ne saurait fonder une accusation de discrimination, en raison de son caractère flou et donc inconsistant. Car ou bien il s'agit d'une hostilité à l'islam, et l'hostilité à une religion, comme d'ailleurs à toutes les religions, n'a rien d'illégitime et peut même s'exprimer de la façon la plus militante, à condition qu'elle se conforme aux dispositions prévues par la loi. Ou bien on entend mettre l'"islamophobie" sur le même plan que la "xénophobie", l'"homophobie" et autres répulsions en "-phobie". Or ces mots se réfèrent à des caractéristiques dont les personnes concernées ne sont pas maîtresses: on ne choisit pas d'être étranger dans un pays, pas plus que d'être homosexuel. En revanche, on choisit d'adhérer ou non à l'islam. Initialement, la plupart des individus héritent sans doute de la religion de leurs parents et ne l'ont donc pas choisie, mais par la suite ils choisissent d'y demeurer. Si une autorité comme la vôtre considérait que les individus instruits dans la religion musulmane y demeurent sans être maîtres de leur choix, ce serait leur dénier toute autonomie intellectuelle, ce qui reviendrait à une véritable discrimination; ou bien ce serait entériner sans discussion le principe de l'islam, dans sa version la plus rigoriste, qui condamne l'apostasie, et donc sanctifier, au mépris de toute laïcité, les principes de ce courant religieux. L'"islamophobie" est donc soit un concept vide, soit un terme de propagande, soit les deux. Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Noël Laurenti

Maître de conférences en littérature française du XVIIIe siècle
Université de Pau et des Pays de l'Adour